



## Communiqué du ministère du budget et des comptes publics

Le Ministère du Budget et des Comptes Publics a découvert le lundi 27 juillet 2015, dans la presse, une « lettre ouverte » adressée par Monsieur Guido SANTULLO, Président Directeur Général du Groupement SANTULLO-SERICOM Gabon à Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Sur la forme, le ministère marque son étonnement d'une part, sur le mode de communication choisi par l'intéressé, et d'autre part, sur l'interpellation directe faite au Chef de l'Etat dans cette affaire.

Sur le fond, Monsieur Guido SANTULLO revient sur les relations contractuelles qui le lient à l'Etat gabonais, en énonçant plusieurs contre-vérités qui portent atteinte à l'image et à la crédibilité de l'Etat.

Aussi, compte tenu de la gravité de ces propos, le ministère du budget et des comptes publics, garant de l'exécution des engagements financiers de l'Etat, tient-il à apporter les précisions suivantes :

- la République gabonaise a signé avec le Groupement SANTULLO-SERICOM, une douzaine de contrats portant essentiellement sur la construction d'ouvrages d'art et d'infrastructures. La valeur totale de l'ensemble de ces contrats est estimée à 364 milliards de FCA ;
- devant les difficultés liées à leur exécution, l'entrepreneur a saisi Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, par lettre du 17 janvier 2015, pour réclamer le paiement d'une créance de l'Etat d'un montant de 158.487.770.158 FCFA ;
- faisant suite à cette requête, Monsieur le Président de la République a instruit le Gouvernement de faire le point sur l'exécution de ces marchés, d'examiner la requête de l'entrepreneur et d'y apporter des réponses rapides et adaptées ;
- c'est dans ces conditions qu'une commission technique interministérielle a été mise en place par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous l'autorité du Ministre du Budget et des Comptes Publics, à l'effet d'examiner avec l'entrepreneur, l'ensemble de ses réclamations.

Ainsi, après deux réunions tenues respectivement les 8 et 24 avril 2015, à Libreville, les deux parties sont parvenues aux conclusions et préconisations qui ont permis :

a. d'estimer le montant dû par l'Etat au Groupement SANTULLO-SERICOM à ce jour, au regard des travaux certifiés par les services du Ministère en charge des Infrastructures ;

b. de solliciter la validation et la certification par le Ministère en charge des Infrastructures, en sa qualité de Maître d'Ouvrage, d'un stock de factures émises par le Groupement SANTULLO-SERICOM ;

c. d'obtenir l'accord du Groupement SANTULLO-SERICOM pour le lancement d'un audit indépendant de l'ensemble des marchés confiés à cette entreprise, afin de statuer sur leur régularité sur les plans technique, financier et même contractuel, conformément à une correspondance de son Président Directeur Général en date du 9 juillet 2015 adressée au Ministre du Budget et des Comptes Publics, en vue d'une conciliation et d'un règlement à l'amiable de ce désaccord.

Dans le but ultime d'apaiser les tensions et de donner une réelle chance d'aboutissement aux chantiers menés par ce Groupement, pour lesquels les autorités et populations gabonaises expriment des attentes légitimes, le ministère du budget et des comptes publics a répondu favorablement à cette requête en transmettant à Monsieur Santullo, le vendredi 24 Juillet 2015, un projet de protocole d'accord à cet effet.

Malheureusement, alors même que le ministère en charge du Budget attendait Monsieur Santullo sur la table des négociations en vue de finaliser et signer ce protocole d'accord, ce dernier a choisi encore une fois le terrain de la presse pour attaquer et dénigrer l'Etat gabonais.

De ce fait, le ministère du budget et des comptes publics déplore et condamne cette attitude qu'elle juge peu courtoise, inconséquente et de mauvaise foi. Il s'insurge contre les allégations de Monsieur Santullo qui tendent à faire passer pour irresponsable le Gouvernement de la République, et rappelle que celui-ci est attaché au respect de la qualité de sa signature et donc au respect de ses engagements.

Compte tenu de ce qui précède, et en sa qualité de garant des intérêts financiers de l'Etat, le ministère du budget et des comptes publics prendra toutes les dispositions qui s'imposent en vue de défendre les intérêts de la République gabonaise dans ce litige.

Fait à Libreville, le 27 JUL. 2015

Le Ministre du Budget et des  
Comptes Publics

Christian MAGNAGNA